

Le Maroc vit aujourd'hui une phase historique dans l'edification democratique ainsi que sur le plan des reformes institutionnelles, legislatives et judiciaires suivant les orientations edictees par la constitution. La loi 38.15 portant l'organisation judiciaire qui a connu tout un long parcours avant son entree en vigueur le 15 janvier 2023, s'inscrit dans le cadre de la reforme de la justice marocaine. Tant que l'organisation judiciaire du royaume decrit le degre d'efficacite et de transparence du systeme judiciaire marocain, la nouvelle loi a apporte plusieurs nouveautes en vue de faciliter l'accès a la justice aux justiciables. Cet article vise les differents apports de la loi 38.15 ainsi que les problematiques juridiques et pratiques que peut impliquer l'application des dispositions de ladite loi.